



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Trail Hyèges Verdon

ÉDITION 2023

GENERALITES

L'événement Trail THV pour « Trail Hyèges Verdon » qui se déroulera le 2 juillet 2023 est organisé par l'association Sport Nature Verdon dont le siège social est situé à Les Granges de Gaban Lieu dit Hyèges 04170 MORIEZ.

Téléphone: 06 12 82 88 10 Email: sport.nature.verdon@gmail.com

La participation à l'événement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre village et vous souhaitons de passer un agréable moment.

PRESENTATION DE L'ÉVÈNEMENT

Le THV est composé de trois courses nature chronométrées inscrites au calendrier fédéral qui se déroulent de jour à proximité du lac de Castillon et de Saint André les Alpes:

- « La Hyègeoise », parcours rapide, d'une distance de 12km avec 350m D+, ouvert également aux randonneurs.
- « Les Robines », parcours expert, d'une distance de 26km avec 1000m D+.
- « Le Marathon », parcours élite, d'une distance de 42km avec 2100m D+.

Les parcours sont disponibles sur le site officiel de l'évènement www.thvtrail.fr

Les participants pourront découvrir les sentiers, assez techniques, de nos montagnes.

L'ensemble des 3 courses est limité à 500 participants.

LIEU

L'organisation centrale se situe sur la place centrale de Hyèges. Aucun emplacement de stationnement de véhicules n'est cependant disponible sur cette place. Un grand parking prévu à cet effet sera organisé par la commune à 200m de la zone départ/arrivée.

La zone d'organisation centrale ainsi que la zone de départ et arrivée seront situées au centre du village.

DEROULEMENT

Date : 2 juillet 2023

8h00: Départ course « Le Marathon » 42km

9h00: Départ course « Les Robines » 26km

10h00 : Départ course et randonnée « La hyègeoise » 12km

Récompenses au fil des arrivées.

18h00 : Arrivée du dernier, fermeture des parcours

INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS A FOURNIR

Pour toutes les courses, l'inscription doit se faire entre le 01/12/2022 et le 29/06/2023 en utilisant le lien depuis notre site www.thvtrail.fr ou sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles.

Aucune inscription sur place.

- Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB avant le 29/06/2023.
- Les droits d'inscription sont les suivants:

	Avant le 14 mai 2023	À partir du 15 mai 2023
Hyègeoise 12km	15 €*	
Robines 26km	27 €*	30 €*
Marathon 42km	42 €*	45 €*

*Frais paiement CB en sus

- Les documents à fournir (licences ou certificat médical) (seulement pour les coureurs) sont à télécharger sur votre fiche personnelle d'inscription en ligne avant le 29/06/2023.
- Le dossier d'inscription devra être complet, payé et documenté au plus tard à la date du 01/07/2023 Dans le cas contraire, l'inscription sera supprimée et non remboursée.

Pas de document exigé pour les randonneurs.

Document justificatif : (seulement pour les coureurs) conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une des fédérations suivantes uniquement ;
 - Fédération des clubs de la défense (FCD)
 - Fédération française du sport adapté (FFSA)
 - Fédération française handisport (FFH)
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - Fédération sportive des ASPTT
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)

- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition, datant de moins d'un an (à la date de la manifestation) ou de sa copie.

Nous rappelons aux licencié(e)s FFTRI, FFCO ou FFPM que vos licences ne sont plus acceptées par la FFA depuis le 1er Janvier 2019, malgré les dernières annotations rajoutées sur celles-ci. Il est donc expressément recommandé de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition.

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER

Tous les participants coureurs s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Ils s'engagent à respecter les règles du code de la route. Des bénévoles seront placés aux endroits qui présentent un danger et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes notamment pour la traversée de voies ouvertes à la circulation. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

Une surveillance médicale est assurée par les secouristes avec des postes de secours aux points stratégiques précisés par affichage sur le village de la course. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses ou randonnées, même au dernier moment.

Afin de protéger au mieux la santé des concurrents, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les injonctions et consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID 19. Ces mesures sont aujourd'hui précisées dans le « Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19 » édicté par la Fédération Française d'Athlétisme le 21 juillet 2020. Il conviendra de se référer à ce document. Il est précisé que les mesures de protection concernées peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation des manifestations, dans le tracé et l'horaire des courses dans le nombre des participants, dans les procédures à respecter et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve. Aucun remboursement ne pourra être demandé à l'organisateur de ce fait.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Les commissaires de course effectuent des contrôles volants sur les parcours.

Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au prochain ravitaillement. Elles doivent être utilisées pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la manifestation. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur internet et les réseaux sociaux ou ailleurs est à proscrire.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage (barrières horaires), de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

DOSSARDS

Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo.

Les dossards sont à retirer pour les 3 courses:

- Mercredi 28 juin de 15h à 19h: Décathlon de Digne les Bains
- Samedi 1er juillet de 15h à 19h30: Uexpress de Saint André les Alpes
- Dimanche 2 juillet: de 7h à 10h. À Hyères sur la base de vie.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.

EQUIPEMENT

Parcours 12km

Matériel conseillé:

- Réserve d'eau 0,5L minimum
- Réserve alimentaire (gel, pâte de fruit, barre de céréales, ...)
- Sac à dos ou porte-bidons

Parcours 26km et 42km:

Matériel obligatoire:

- Téléphone portable chargé
- Veste coupe vent ou pluie
- Couverture de survie
- Sifflet
- Réserve d'eau 1L minimum
- Réserve nourriture (gel, pâte de fruit, barre de céréales, ...)
- Sac à dos ou porte-bidons

Matériel conseillé:

- Casquette
- Lunettes de soleil
- Crème solaire
- Bande élastique adhésive

Conseils :

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues
- Le passage à chaque point intermédiaire est obligatoire.

Aucun gobelet jetable ne sera fourni. Chaque coureur devra se munir d'un contenant pour se ravitailler (gobelet, bidon, flasque, ...).

Le port des bâtons est autorisé sur les trois courses.

ACCOMPAGNANTS

Toute aide des accompagnants ou spectateurs hors zone de ravitaillement est interdite et mènera à la disqualification du participant.

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours.

Les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité des participants et interdits dans les zones de ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE DES TRAILS, POINTS DE CONTRÔLE ET BARRIERES HORAIRES

Le chronométrage des trois courses sera assuré par un dispositif électronique fourni par SPORTIPS.

Chaque concurrent doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation comme indiqué dans la rubrique « dossards » sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Des barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...).

Ces barrières horaires sont les suivantes :

→ **Barrière horaire course « Le Marathon » 42km: à 12h45 au ravitaillement km 17.**

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les coureurs doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne serait manifestement pas en mesure de terminer l'épreuve. Les personnes mises hors course seront rapatriées par les équipes bénévoles jusqu'au village de l'événement.

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le déballisage est effectué par les serre-files.

→ **Fermeture des parcours**

Courses et randonnée à 18h

Au-delà les participants ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard.

Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

CATEGORIES D'AGES

Les catégories d'âges accessibles pour les courses sont les suivantes :

« La Hyègeoise » 12km ouverte à tous à partir de la catégorie « cadet », né en 2007 ou avant.

« Les Robines » 26km ouverte à tous à partir de la catégorie « espoir », né en 2003 ou avant.

« Le Marathon » 42km ouverte à tous à partir de la catégorie « espoir », né en 2003 ou avant.

Pas de limite pour la rando, les enfants seront accompagnés.

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

PENALISATION – DISQUALIFICATION SUR LES COURSES

En s'inscrivant à l'une des courses du THV, les coureurs s'engagent à :

- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout participant en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- respecter l'intégralité du présent règlement

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

JURY D'EPREUVE

Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course.

RECLAMATION

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course auprès d'un membre du jury d'épreuve, dans un délai maximum de 30 minutes après l'arrivée du coureur concerné.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

La philosophie de l'événement ayant pour principal objet de sensibiliser les participants à la richesse et la préservation d'un milieu naturel d'exception, l'aspect chronométrique et performance sportive est volontairement relégué au second plan au profit d'une expérience personnelle faite de valeurs de convivialité, de dépassement de soi et d'osmose avec la nature.

De cette manière, seules les personnes suivantes seront récompensées :

Récompenses pour les 3 premiers du scratch Homme et Femme ainsi que les premiers de chaque catégorie sans cumul possible.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'événement.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Annulation individuelle

Aucun remboursement ne pourra être exigé pour une annulation de votre part.

Néanmoins, l'inscription pourra être cédée à un autre coureur ou reportée pour l'édition 2024.

ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1° Reporter son inscription à l'édition 2024.

2° demander le remboursement de l'inscription avec déduction des frais déjà engagés par l'organisateur.

Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'événement THV renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

Votre classement sera diffusé sur le site internet de la FFA.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire au THV implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.